



Risque d'enlèvement et test adn

Par **fat68**, le **01/05/2013** à **08:53**

Bonjour

Divorcée mon ex a toujours douter de sa paternité il a fait un test adn qui prouve que c'est bien le père mais même avec les preuves il n'y croit pas de plus il se désintéresse de notre enfant il lui parle pas pendant des mois il veut l'emmener en Tunisie définitivement il est inconscient j'ai peur de lui je voudrais lui retirer ces droits le Jaf de Pontoise a refusé une première fois que faire maintenant
Merci

Par **amajuris**, le **01/05/2013** à **10:07**

bjr,

pour retirer l'autorité parentale il faut des faits graves qui compromettent la santé, la moralité, la sécurité de l'enfant.

donc il était prévisible que le Jaf refuse ce retrait.

cdt

Par **moisse**, le **01/05/2013** à **10:18**

Bonjour,

Vous auriez pu demander au même juge une IST ou interdiction de sortie du territoire.